

RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE
DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE
(PHASE IV)
EN
REPUBLIQUE DU SENEGAL

NOVEMBRE 2001

AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
DAIKEN SEKKEI, INC.

GR1
CR(3)
01-166

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Sénégal, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter, par l'entremise de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du concept de base pour le projet de construction de salles de classe de l'enseignement élémentaire (phase IV).

Du 11 mars au 25 avril 2001, JICA a envoyé au Sénégal, une mission.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement, la mission a effectué des études sur les sites du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un concept de base a été préparé. Afin de discuter du contenu du concept de base, une autre mission a été envoyée au Sénégal du 22 au 30 août 2001. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement du Sénégal pour leur coopération avec les membres de la mission.

Novembre 2001



Takao Kawakami
Président
Agence Japonaise de
Coopération Internationale

LETTRE DE PRESENTATION

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept de base pour le projet de construction de salles de classe de l'enseignement élémentaire (phase IV) en République du Sénégal.

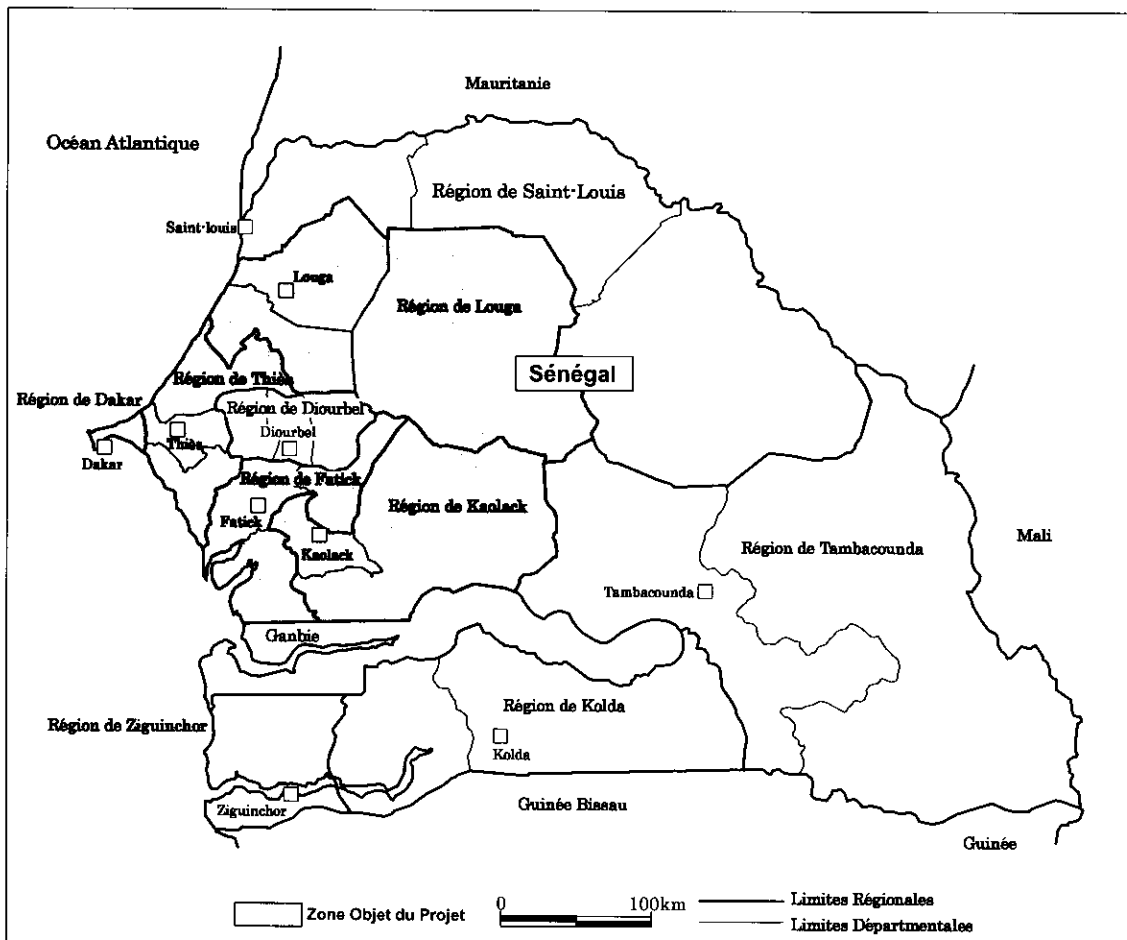
Cette étude a été réalisée par Daiken Sekkei, Inc., du mars au novembre 2001, sur la base du contrat signé avec votre agence, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

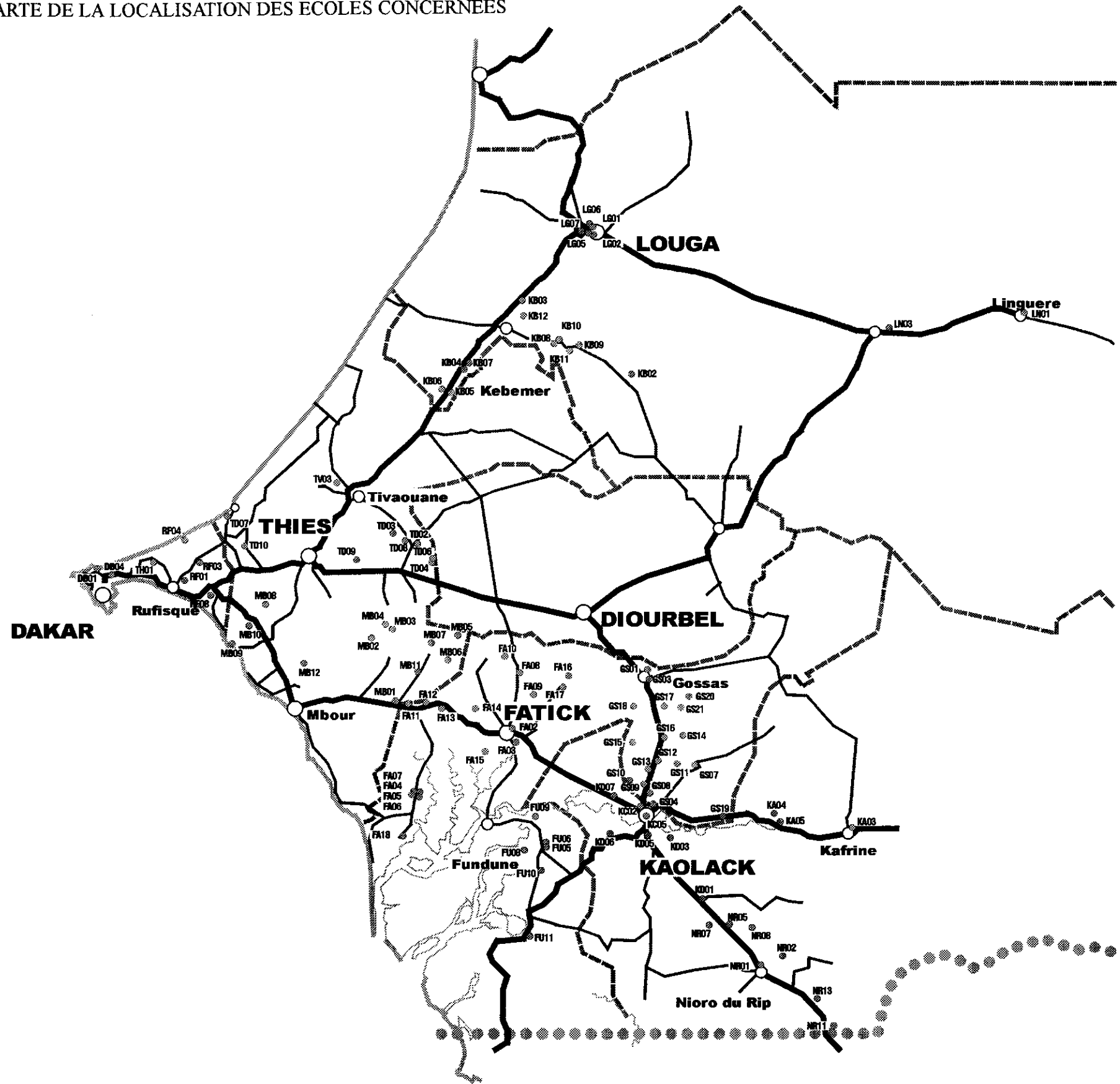
高橋 晶

Akira Takahashi
Chef des ingénieurs-conseils,
Equipe de l'étude du concept de base pour
le projet de construction de salles de
classe de l'enseignement élémentaire
(phase IV)
Daiken Sekkei, Inc.

CARTE DE LA LOCALISATION DU PROJET



CARTE DE LA LOCALISATION DES ECOLES CONCERNEES



REGION	L.D.E.N	No.	CODE	ECOLE	
DAKAR	Rufisque2	1	RF01	Kip	
		2	RF03	Ndiakhirate Peul	
		3	RF04	Niaga Peul	
		4	RF08	Diamniadio 2	
	Dakar Banlieu	5	DB01	Nord Foire	
		6	DB04	Mariste Extension	
THIES	Mbour	1	TH01	Darou Missette	
		1	MB01	Malick Guiry Gaye	
		2	MB02	Amady Wagne(Soussoun)	
		3	MB03	Koulouk Serere	
		4	MB04	Guclor	
		5	MB05	Ndagdame	
		6	MB06	Ndiara Loum Tockmay	
		7	MB07	Mboufoudji	
		8	MB08	Kirene	
		9	MB09	Ndayane	
		10	MB10	Tchiky	
		11	MB11	Ndiadiane	
	Thies DP	12	MB12	Tene Toubab	
		13	TD02	Sindiane	
		14	TD03	Keur Ndiaga Sarr	
		15	TD04	Ndiaba Khaly	
		16	TD06	Samel Ndour	
		17	TD07	Keur Abdou Ndoye	
		18	TD08	Gade Khayes	
		19	TD09	Khayes Sereres (Khayes)	
LOUGA	Tivaouane	20	TD10	Yade	
		21	TV03	Keur Baba Alma	
		1	KB02	Mbessine	
		2	KB03	Pekh Tall	
		3	KB04	Palmeo Fall	
		4	KB05	Beud Forage	
		5	KB06	Ndiaye Boumi	
		6	KB07	Ndande 3	
		7	KB08	Massar Diop	
		8	KB09	Ndieng Diaw	
		9	KB10	Ndiattar	
		10	KB11	Moustadjji	
	Louga	11	KB12	Mbeleur Mbour	
		12	LG01	Louga 2	
		13	LG02	Keur Serigne Louga Est	
		14	LG05	Diamaguene	
		15	LG06	Santhiaba Nord	
		16	LG07	Grand Louga Est	
Linguere	17	LN01	Linguere 5		
	18	LN03	Nigome		
KAOLACK	Nioro du Rip	1	NR01	Nioro Nord	
		2	NR02	Nioro Darou Salam	
		3	NR05	Dinguiraye	
		4	NR07	Faourou Serere	
		5	NR08	Diamwely	
		6	NR11	Medina Sabakh 2	
		7	NR13	Keur Katim Dama	
		8	KD01	Ndoffane 3	
	Kaolack DP	9	KD03	Koikal	
		10	KD05	Koutal Serere	
		11	KD08	Ndiafatte Serere	
		12	KD07	Sibassor 2	
		13	KA03	Ndiobene(Kaffrine 9)	
		14	KA04	Birkilane Municipale	
		15	KA05	Navel	
Kaffrine	16	KC02	El Hadji Seck Faye		
	17	KC05	Malafi Dieng		
FATICK	Fatick	1	FA02	Daral 2	
		2	FA03	Ngor Ndame Ndiaye	
		3	FA04	Medina Diofior	
		4	FA05	Nimzatt	
		5	FA06	Coly Senghor	
		6	FA07	Sindianeka	
		7	FA08	Niakhar 2	
		8	FA09	Senghaie	
		9	FA10	Ngayokheme	
		10	FA11	Poultock Ndiomone	
		11	FA12	Tattaguine Serere	
		12	FA13	Diouroup Coop	
		13	FA14	Senghor	
		14	FA15	Samba Ngom(Fayil)	
		15	FA16	Ndoffane	
		16	FA17	Diakhao 2	
		17	FA18	Ndangane/Campement	
		Foundiougne	18	FU05	Djilor Saloum Pilotes
			19	FU06	Djilor Saloum 2
			20	FU08	Sadioga
	21		FU09	Gague Cherif	
	22		FU10	Ndorong Sereres	
	23		FU11	Senghor 3	
	24		GS01	Keur El Hadji	
	25		GS03	Pakha	
	Gossas	26	GS04	Fass Kahone	
		27	GS07	Farabougou	
		28	GS08	Gnolaneme	
		29	GS09	Ndondor	
		30	GS10	Ndoffane Coly	
		31	GS11	Laloye	
		32	GS12	Darou Back	
		33	GS13	Nguekhokh	
		34	GS14	Ngagnick Tibou	
		35	GS15	Mande Couta	
		36	GS16	Ourour	
		37	GS17	Ouadiour Sereres	
		38	GS18	Barkael	
		39	GS19	Ngathie Keur Oldi	
		40	GS20	Thicky Sereres	
41		GS21	Thicky Ouolf		



SCHEMA PREVISIONNEL D'UNE ECOLE CONSTRUITE

Liste des schémas et tableaux

Tableau 1.1	Nombre d'écoles où intervenir et nombre de salles de classe de la requête.....	1
Tableau 2-1	Récapitulatif des infrastructures à réaliser par le projet	3
Tableau 2-2	Récapitulatif des équipements pédagogiques et matériels didactiques	4
Tableau 2.3.	Sélection des écoles où intervenir par le Projet.....	12
Tableau 2.4	Estimation du nombre d'enfants en age scolarisable en année cible (2005)	19
Tableau 2.5	Analyse des salles de classe, des bureaux de directeur et des blocs sanitaire à remplacer	21
Tableau 2.6	Calcul du nombre de salles de classe et d'autres locaux à construire.....	23
Tableau 2.7	Nombre de salles de classe et des autres locaux à construire dans le cadre du Projet.....	25
Tableau 2.8	Récapitulatif des modes de construction	38
Tableau 2.9	Différences par rapport aux phases antérieures	40
Tableau 2.10	Liste des types de bâtiments	53
Tableau 2.11	Sites où les bâtiments ou ouvrages existants devront être démolis et déchargés	60
Tableau 2.12	Sites où les arbres devront être abattus.....	60
Tableau 2.13.	Pays d'approvisionnement en matériaux de construction	65
Tableau 2.14	Planning d'exécution de la composante soft	70
Tableau 2.15.	Sites d'intervention de chaque étape.....	71
Tableau 2-16	Planning d'exécution du Projet	73
Schéma 2.1.	Vue en plan de la salle de classe, du bureau de directeur et du magasin	31
Schéma 2.2.	Vue en plan et vue en coupe des 2 types de bloc sanitaire.....	32
Schéma 2.3.	Vue en plan de la salle polyvalente	34
Schéma 2.4.	Saut de pneus	34
Schéma 2.5	Vue en coupe de la salle de classe	35
Schéma 2.6.	Système d'exécution du Projet.....	62
Schéma 2.7	Schéma de répartition des écoles par étape	74
Schéma 2.8.	Organigramme du fonctionnement et de la maintenance des écoles élémentaires	77

Acronyme

BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
EFI	Ecoles de Formation des Instituteurs
FED	Fonds Européen de Développement
IA	Inspection d'Académie
IDEN	Inspection Départementale d'Education Nationale
KfW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
OPEC	Organization of Petroleum Exporting Countries
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
WFP (PAM)	Programme Alimentaire Mondial

RESUME

Depuis son indépendance le Gouvernement de la République du Sénégal considérant l'enseignement élémentaire comme sous-secteur prioritaire concentre ses efforts pour sa généralisation, si bien que le taux brut de scolarisation (désormais, à moins qu'il en est indiqué autrement, le "taux de scolarisation" signifie le "taux brut de scolarisation") qui n'était que de 12 % au moment de l'indépendance a passé à 68,3 % en 1999/2000. Toutefois, pendant les années 1990 malgré les efforts du Gouvernement l'amélioration du taux de scolarisation a connu une stagnation et celui qui était de 55,8 % en 1991/1992 ne s'est amélioré que 13 % environ. Dans tel contexte, afin d'améliorer davantage le taux de scolarisation, le Gouvernement du Sénégal a élaboré le "Programme Décennal de l'Education et de la Formation 2000-2010" visant la scolarisation universelle à l'horizon 2010 et s'efforce de sa réalisation avec l'appui des différents partenaires notamment le Japon, la Banque Mondiale et la BAD. Cependant, dans les milieux urbains en raison du manque de salles de classe dû à l'accroissement démographiques d'enfants en âge scolarisable les écoles sont obligées d'accueillir autant que possible d'enfants dépassant le nombre standard d'effectifs par salle de classe et/ou de pratiquer la double vacation qui consiste à diviser les élèves de la même année en 2 cohortes, l'un du matin et l'autre de l'après-midi. Par contre, en milieu rural, en raison du manque d'écoles, d'où les grandes distances entre les écoles, les enfants sont obligés de parcourir les longues distances entre l'école et la maison d'habitation. A en ajouter que nombreuses sont les écoles dont le nombre de salles de classe est incomplet, voire 1 seule. Dans telles écoles, en général les enfants sont recrutés à un intervalle de plusieurs années. De ce fait, dans la plupart d'entre elles la structure est incomplète de sorte que nombreux enfants sont privés de l'accès à l'école adaptée à leur âge.

Dans de tel contexte, le Gouvernement du Sénégal a élaboré et met en œuvre comme plan d'action dudit Programme Décennal un programme de construction de 2.000 salles de classe par an. Comme partie intégrante de ce programme, il a élaboré le projet de construction de 500 salles de classe dans les 144 écoles élémentaires dans les régions de Dakar, de Thiès, de Louga, de Kaolack et de Fatick, soit 5 régions au total, et a demandé au Gouvernement du Japon une aide financière non-remboursable pour sa réalisation. La requête consiste en ce qui suit :

Nombre d'écoles où intervenir et nombre de salles de classe de la requête

Région	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe			
		Création	Extension	Remplacement	Total
Dakar	16	69	22	3	94
Thiès	26	21	29	27	77
Louga	22	15	53	19	87
Kaolack	30	21	76	5	102
Fatick	50	3	97	40	140
TOTAL	144	129	277	94	500

Il est à noter que dans le tableau ci-dessus, les termes "création", "extension" et "remplacement" signifient respectivement "la création de nouvelles écoles", "l'extension de salles de classe dans les écoles existantes" et "le remplacement de salles de classe en abri précaire ou celles en état de délabrement avancé à tel point qu'elles ne sont plus utilisables". Les infrastructures à construire comprennent en outre de salles de classe les bureaux de directeur et les magasins qui y sont intégrés.

Après avoir examiné la requête, le Gouvernement du Japon a décidé d'envoyer au Sénégal une mission de l'étude du concept de base pour étudier le besoin d'intervention et la pertinence du projet et pour élaborer un concept de base. Ensuite l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé au Sénégal une mission de l'étude du concept base du 11 mars au 25 avril 2001. La mission a confirmé le contenu de la requête avec le Ministère de l'Education du Sénégal qui est l'organisme d'exécution du Projet et a effectué une série de discussions avec celui-ci. En outre de ce qui vient d'être mentionné, la mission a visité des sites d'écoles potentiels et a tenu en même temps les réunions avec les représentants de populations dans les écoles potentiels pour avoir les entretiens d'écoute avec les enseignants, les parents d'élèves et les populations sur ceux qu'ils souhaitent pour l'école. Après le retour au Japon, la mission a examiné et analysé le résultat de l'étude pour évaluer le besoin et la pertinence du projet et déterminer le nombre et le contenu des infrastructures à construire et a élaboré un avant-projet du concept de base.

La JICA a consigné ledit avant-projet du concept de base dans un document intitulé "Description Sommaire du Concept de Base", l'a présenté à la partie sénégalaise et eu des discussions avec celle-ci pendant la période du 22 au 30 août 2001. La JICA a ensuite élaboré le présent Rapport de l'Etude du Concept de Base en apportant à ladite description sommaire un certain nombre de modifications sur la base du résultat des discussions avec la partie sénégalaise.

A la suite des analyses et des examens du contenu de la requête sous les aspects de la pertinence des sites et de l'urgence d'intervention sur la base du résultat des études sur place, 104 des 144 écoles objet de la requête ont été retenues comme écoles où intervenir par le projet. Le nombre de salles de classe nécessaires à construire en création ou en extension dans chacune des écoles où intervenir a été calculé sur la base du nombre d'enfants scolarisés en 2005 estimé en application d'un taux de scolarisation de 85 %, l'année où le projet prendra fin, en le divisant par le nombre standard d'effectifs d'une classe de 60. En effet, Les salles de classe en état de délabrement avancé à tel point qu'elles ne permettent pas un fonctionnement adéquat de classes seront remplacées. Et quant au nombre de salles de classe à construire en création ou en extension et de celles existantes, au cas où le nombre total de salles de classe à construire en création ou en extension et de celles existantes serait inférieur à 3, le nombre de salles de classe à construire est déterminé de sorte que le nombre total soit 3 afin que les écoles puissent organiser les classes de toutes les années de 1ère à 6ème en adoptant les classes multigrades, et chaque classe est composée des 2 classes de 2 années. Les bâtiments de salles de classe seront en principe à 1 niveau, mais pour certaines écoles de grande taille en milieu urbain dont le site est relativement exigu ils seront à 2 niveaux afin de pouvoir dégager un espace suffisant notamment pour le terrain de sport.

En outre des salles de classe, un local composé d'un bureau de directeur et d'un magasin nécessaire pour un bon fonctionnement de l'école ainsi que les blocs sanitaires qui sont indispensables pour assurer la salubrité de l'école seront construits de sorte que chacun des écoles où intervenir par le Projet soit pourvue de ces infrastructures. C'est-à-dire, chacune des écoles où intervenir sera pourvue systématiquement d'un bureau de directeur, et de blocs sanitaires à raison de 2 boxes (un pour les garçons et un pour les filles) par 2 salles de classe y compris celles existantes. De plus, afin d'améliorer la qualité d'enseignement, une salle polyvalente qui se compose d'un espace bibliothèque, d'un espace infirmerie et d'un espace pour les réunions ainsi que le saut de pneus comme matériel sportif seront réalisés dans les 3 écoles élémentaires se trouvant en milieu urbain de la ville de Dakar et de la région de Thiès. La taille et le contenu de l'intervention du projet sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau récapitulatifs des infrastructures à réaliser par le projet

Région	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe				Bureau de directeur et magasin	Bloc sanitaire	Salle polyvalente/ matériel sportif
		Création	Extension	Remplacement	Total			
Dakar	7	39	6	3	48	6	9	2
Thiès	21	6	19	30	55	19	23	1
Louga	18	15	21	22	58	15	16	–
Kaolack	17	9	21	25	55	12	21	–
Fatick	41	18	46	43	107	23	46	–
TOTAL	104	87	113	123	323	75	115	3

Liste des équipements scolaires et matériels didactiques (par salle de classe)

Salle de classe	30 unités de table-bancs à 2 places, 1 jeu d'une table et une chaise pour maître, 1 tableau noir incorporé et 1 placard incorporé
Bureau de directeur	1 jeu d'un bureau et une chaise pour directeur d'école, 1 étagère de rangement et 4 chaises pour visiteurs
Magasin	4 étagères de rangement
Salle polyvalente	6 tables en bois, 18 chaises, 10 étagères-bibliothèques, 1 jeu d'une table et une chaise pour l'espace infirmerie, 2 bancs en bois, et 2 armoires

Dans la plupart des écoles élémentaires du Sénégal l'association des parents d'élèves (APE) est organisée. La maintenance des infrastructures scolaires et des équipements pédagogiques notamment le nettoyage quotidienne des différents locaux, les petites réfections des bâtiments et les réparations du mobilier scolaire est assurée par les enseignants, les élèves et l'APE. Toutefois, l'APE n'est pas en mesure d'assurer toujours ces activités de la manière satisfaisante du fait de la faiblesse et du manque de moyens. A en ajouter que l'implication des collectivités locales auxquelles incombe en principe la maintenance des infrastructures scolaires laisse à désirer. Par conséquent, il peut se conclure que les infrastructures construites par le projet ne seront pas toujours entretenues correctement et utilisés de la manière durable. Ainsi, une assistance technique appelée "composante Soft" du type "appui à la gestion" sera mise en œuvre pour renforcer l'utilisation correcte et la maintenance des infrastructures scolaires notamment les blocs sanitaires, dont le contenu est tel qu'il est décrit ci-après.

① Problèmes et solutions

Infrastructures en général, notamment les salles de classe

Problèmes	Solutions
Manque de conscience de l'importance de la maintenance des infrastructures	Conscientisation des instituteurs, élèves, parents d'élèves et chefs de collectivités et communautés locales de l'importance de la maintenance
Manque de connaissance en matière de techniques de maintenance des infrastructures	Renforcement de la connaissance et du système de maintenance

Blocs sanitaires

Problèmes	Solutions
Manque de connaissance et d'informations en matière de la santé et de l'hygiène	Conscientisation des différents acteurs notamment les instituteurs, élèves et parents d'élèves de l'importance de la santé et de l'hygiène
Manque de connaissance en matière de techniques de maintenance	Renforcement des techniques et du système de maintenance des blocs sanitaires

② Objectifs

- Renforcement du système de maintenance des infrastructures scolaires (y compris les blocs sanitaires) dans les écoles où intervenir par le Projet ;
- Utilisation efficace et durable des infrastructures scolaires (y compris les blocs sanitaires) dans les écoles où intervenir par le Projet ;

③ Activités

- Elaboration des grandes lignes et du manuel de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures scolaires (y compris les blocs sanitaires) ;
- Formation à l'intention des instituteurs sur l'utilisation et la maintenance des infrastructures scolaires (y compris les blocs sanitaires) ;
- Formation par les instituteurs sur l'importance d'une utilisation et une maintenance adéquates et de techniques de maintenance des infrastructures scolaires (y compris les blocs sanitaires) à l'intention des élèves.

En outre, les délais nécessaires à la réalisation du projet sont estimés à 13 mois pour la conception détaillée et de 32,5 mois pour l'exécution des travaux et l'approvisionnement.

Après la construction de salles de classe en création ou en extension, l'amélioration ci-dessous indiquée peut être attendue d'ici l'achèvement du projet en 2005 dans les écoles où intervenir :

Région	Nombre d'écoles	Situation actuelle (2001) (Nombre d'élèves)	Nombre prévisionnel d'élèves en 2005	Augmentation d'élèves	Taux d'accroissement
Dakar	7	217	4.672	4.455	21,5 fois
Thiès	21	3.851	5.255	1.404	1,36 fois
Louga	18	3.011	4.951	1.940	1,64 fois
Kaolack	17	2.582	5.465	2.883	2,12 fois
Fatick	41	9.323	13.646	4.323	1,46 fois
TOTAL	104	18.984	33.989	15.005	1,79 fois

Note : Le taux d'accroissement de la Région de Dakar est élevé du fait que 5 des 7 écoles sont la nouvelle création.

En effet, la mise en œuvre du projet pourra avoir les impacts ci-dessous mentionnés : ① Environ 15.000 enfants additionnels pourront être scolarisés d'une part et environ 34.000 élèves pourront bénéficier de l'amélioration du cadre d'enseignement à la suite de l'élimination ou l'amélioration des classes à effectifs pléthoriques ou à double vacation d'autre part ; ② Par la construction de salles de classe de la manière à ce que chacune des écoles où intervenir soit pourvue d'au moins 3 salles de classe, les écoles pourront avoir chacune une structure complète de 6 années en pratiquant les classes multigrades chacune composée de 2 années d'études ; ③ La construction de 20 nouvelles écoles permettra de réduire la distance à parcourir entre l'école et la maison d'habitation des enfants ; ④ Le remplacement de 123 salles de classe délabrées par la construction neuve permettra d'améliorer le cadre d'enseignement des élèves ; ⑤ La construction d'un bureau de directeur et de blocs sanitaires dans chacune des écoles où intervenir permettra à la direction d'école de mieux assurer le fonctionnement et d'améliorer les conditions d'hygiène des élèves ; ⑥ L'aménagement d'une salle polyvalente composée d'un espace bibliothèque, d'un espace d'infirmerie et d'un espace pour les réunions ainsi que la mise en place d'un matériel sportif dans les 2 écoles de la région de Dakar et 1 école de la région de Thiès permettront d'améliorer le cadre d'enseignement et l'état de santé des élèves ; ⑦ La mise en œuvre de la composante Soft relative à la maintenance des infrastructures scolaires y compris les blocs sanitaires permettra de renforcer le système de la maintenance des infrastructures scolaires et ces dernières pourront être utilisées de la manière efficace.

Pour que le projet puisse avoir les impacts ci-dessus indiqués de la manière durable, la partie sénégalaise est tenue d'assurer ce qui suit : ① Affectation des enseignants dans les salles de classe qui seront construites en création ou en extension ; ② Recrutement des enfants en nombre adéquat en fonction du nombre de salles de classe construites et organisation adéquate de classes ; ③ Utilisation efficace du bureau de directeur construit et fonctionnement adéquat de l'école ; ④ Désignation d'une personne chargée de l'infirmerie, mise en place de

libres adéquats dans l'espace bibliothèque et utilisation du matériel sportif dans les classes des activités physiques éducatives pour une utilisation efficace de la salle polyvalente et du matériel sportif ; ⑤ Renforcement de la relation coopérative entre les comités de gestion composés respectivement des représentants des collectivités locales, des parents d'élèves et des populations qui sont les acteurs effectifs de la maintenance et en même temps qui prennent en charge les frais qui en découlent, et le Ministère de l'Education qui est un organisme chargé de la gestion de l'école afin de pérenniser le savoir-faire acquis au travers la composante Soft.

Etant donné que la mise en œuvre du projet pourra avoir les impacts susmentionnés, si la partie sénégalaise assure effectivement les mesures ci-dessus indiquées, le présent Projet peut être jugé pertinent comme projet à réaliser dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon pour les raisons ci-après : ① Le Projet intervient dans les 5 des 10 régions du pays et 34.000 élèves des 104 écoles publiques pourront en bénéficier ; ② Le Projet s'inscrit dans le "Programme Décennal de l'Education et de la Formation" et pourra améliorer le taux de scolarisation des écoles ciblées à 85 % en 2005 où le Projet prendra fin ; ③ Etant donné que la partie sénégalaise pourra affecter les enseignants dans les salles de classe qui seront construites en création ou en extension par le Projet, d'où les classes pourront fonctionner de la manière adéquate ; ④ La mise en oeuvre du Projet permettra de renforcer le système de maintenance des infrastructures scolaires y compris les blocs sanitaires dans les écoles ciblées.

Comme il en est mentionné ci-dessus, étant donné que le présent Projet peut avoir des effets bénéfiques importants d'une part, et qu'il peut contribuer largement à la satisfaction des besoins essentiels d'être humain des populations d'autre part, il est jugé pertinent d'exécuter une partie du projet en question dans le cadre de l'aide financière non-remboursable du Japon. En outre, en ce qui concerne le fonctionnement et la maintenance des infrastructures construites et des équipements fournis par le Projet, les moyens humains et financiers de la partie sénégalaise sont jugés satisfaisants, il peut se conclure que le Projet pourra être exécuté de la manière efficace sans incident.

Avant-propos
Lettre de présentation
Carte de la localisation du Projet
Carte de la localisations des écoles concernées
Schéma prévisionnel d'une école construite
Liste des schémas et tableaux
Acronyme
Résumé

Table des Matières

	Page
CHAPITRE 1. ARRIERE-PLAN DU PROJET	1
CHAPITRE 2. CONTENU DU PROJET	3
2.1 Description sommaire du Projet	3
2.2 Concept de base du Projet	4
2.2.1 Etude sur place	4
2.2.2 Détermination de la taille du Projet.....	10
2.2.3 Principes de la Conception	27
2.2.4 Concept de Base	30
2.2.5 Plans graphiques de conception de base.....	42
2.2.6 Plan d'Exécution du Projet	57
2.2.6.1 Principes d'exécution des travaux de construction.....	57
2.2.6.2 Conditions particulières de l'exécution	57
2.2.6.3 Répartition des travaux entre les deux parties.....	59
2.2.6.4 Plan de supervision des travaux de construction.....	60
2.2.6.5 Plan du contrôle de qualité.....	62
2.2.6.6 Plan d'approvisionnement	64
2.2.6.7 Composante soft.....	65
2.2.6.8 Planning d'exécution	71
2.2.6.9 Intervention Conjointe avec l'UNESCO	75
2.3. Travaux à la charge de la partie sénégalaise.....	75
2.4. Plan de fonctionnement et de maintenance des écoles	77
CHAPITRE 3. EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS	82
3.1 Effets du Projet	82
3.2 Recommandations	84
3.3 Viabilité du Projet.....	85
3.4 Conclusion.....	86

ANNEXES

1. Liste des membres de la mission d'étude	88
2. Calendrier de l'étude	89
3. Liste des personnes concernées	91
4. Procès-verbaux des discussions	95
5. Plans d'implantation des sites.....	116